

Le Ronssoyen



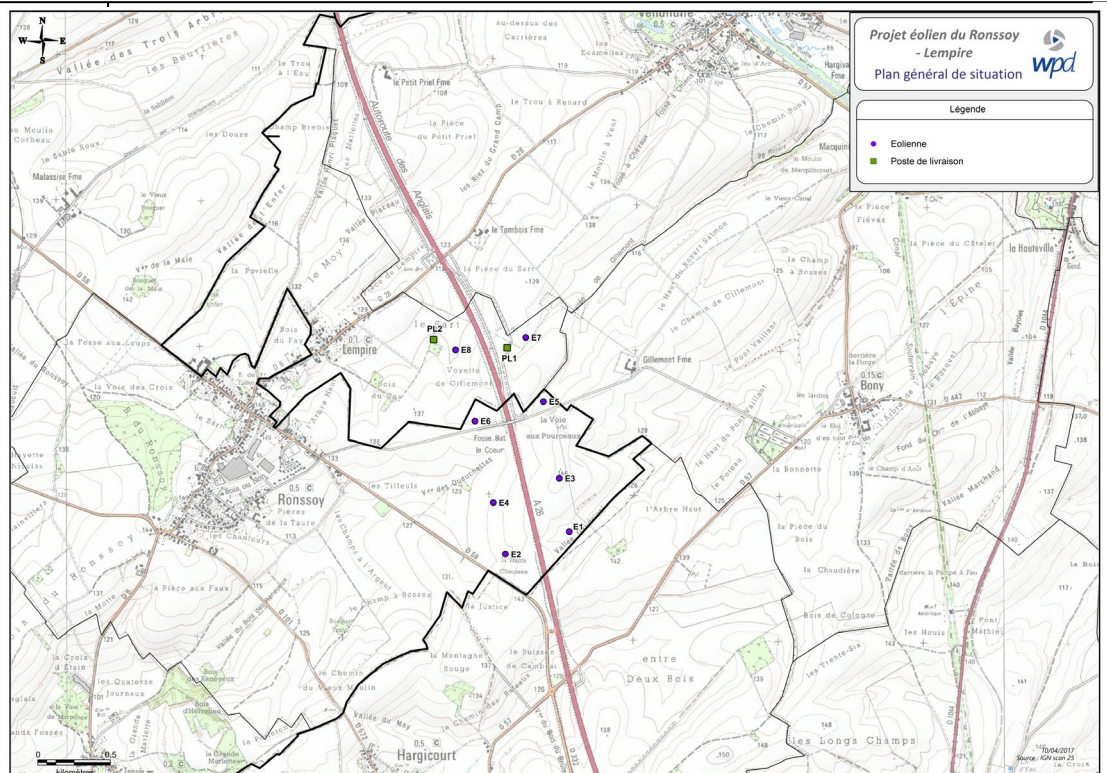
Parc éolien sur notre territoire

En Octobre 2015, nous avons fait un numéro spécial sur le projet de parc éolien mené par *wpd*.

Aujourd'hui, nous arrivons au stade de l'**enquête publique**, qui porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 8 aérogénérateurs (*dont 6 sur Le Ronssoy*) et 2 postes de livraison sur le territoire des Communes de Le Ronssoy et Lempire.

Cette enquête se déroulera du Lundi 29 Avril au Mercredi 29 Mai 2019. Pendant cette période, vous pourrez consulter le dossier d'enquête, et formuler vos observations et vos propositions sur le registre d'enquête tenu à disposition, **pendant les heures d'ouverture de la Mairie (du Lundi au Vendredi de 16h30 à 17h45).**

Un Commissaire-enquêteur se tiendra à votre disposition à la Mairie les **Lundi 29 Avril de 15h à 18h00, Samedi 11 Mai de 9h00 à 12h00, et Mercredi 29 Mai 2019 de 15h00 à 18h00.**



Plan général de situation du projet éolien

Caractéristiques du projet

- 8 éoliennes ;
- 150 mètres de hauteur en bout de pale ;
- Entre 2 et 3,6 Mégawatts (MW) de puissance unitaire ;
- Production annuelle estimée d'environ 70 000 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 20 000 personnes, soit 2 fois et demi la population de Péronne.



« Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. Edgar FAURE »

Bulletin du 6 avril 2019
Bulletin du 6 avril 2019





Retombées économiques pour la Commune

- 47 000 € / an par la fiscalité ;
- 9 000 € / an par les infrastructures et servitudes sur les terrains communaux.



Mesures d'accompagnement paysagères

- Plantation de haies arborées :



- Enfouissement des réseaux aériens :



- Fond de plantations pour les riverains :

Un fond pour des plantations sur terrains privés sera mis en place pour les riverains qui souhaiteraient limiter les vues vers les éoliennes depuis leur lieu de vie.

Une collecte des demandes sera mise en place auprès de la Mairie.

Les plantations seront réalisées par des professionnels, à la charge de l'exploitant du parc éolien, avec une garantie de reprise pour s'assurer de la pérennité des plantations.

L'entretien sera ensuite à la charge des propriétaires.